

N° 35900

Le 25 septembre 2014

September 25, 2014

Coram : Les juges LeBel, Karakatsanis et Gascon

Coram: LeBel, Karakatsanis and Gascon JJ.

ENTRE :

BETWEEN:

Louis-Jacques Perreault

Louis-Jacques Perreault

Demandeur

Applicant

- et -

- and -

Commission de la santé et de la sécurité du travail

Commission de la santé et de la sécurité du travail

Intimée

Respondent

- et -

- and -

Commission des lésions professionnelles

Commission des lésions professionnelles

Intervenante

Intervener

JUGEMENT

La demande d'autorisation d'appel de l'arrêt de la Cour d'appel du Québec (Québec), numéro 200-09-008259-142, 2014 QCCA 539, daté du 10 mars 2014, est rejetée avec dépens.

JUDGMENT

The application for leave to appeal from the judgment of the Court of Appeal of Quebec (Québec), Number 200-09-008259-142, 2014 QCCA 539, dated March 10, 2014, is dismissed with costs.

J.C.S.C.
J.S.C.C.